

F/41

Ministère de l'Information

Intitulé : MINISTÈRE DE L'INFORMATION .

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1939-1973.

Importance matérielle : 222 m.l.(2551 art.)

Conditions d'accès : librement communicable sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents et des dispositions de l'art. L.213-2 du Code du patrimoine.

Nom des producteurs :

Secrétariat général à l'Information et à la Propagande

Commissariat à l'Information du C.F.L.N. à Alger

Présidence du Conseil, secrétariat général de l'information

Services du Premier ministre, ministère de l'Information

Ministère de l'Information

Commissions diverses en liaison avec les services de l'Information (Société nationale des entreprises de presse, Conseil supérieur des entreprises de presse, Société française de radiodiffusion)

Service juridique et technique de l'information (SJTI)

Histoire des producteurs :

Un ministère de l'Information apparaît pour la première fois en France au cours de la Troisième République, en mars 1938. Il est conservé par le gouvernement de Vichy mais avec une organisation particulière puisque coexistent plusieurs autorités qui représentent la France soit Vichy, Londres puis Alger, auxquelles s'ajoutent les autorités d'occupation. Pour Vichy, le point important est la création par la loi du 23 février 1941, du « secrétariat général à l'Information » dirigé d'abord par Paul Marion, jusqu'au 6 janvier 1944 puis par Philippe Henriot jusqu'au 28 juin 1944 (date de son assassinat). Ce secrétariat est organisé en plusieurs services dont le service de la presse, de la propagande (qui dispose de délégués régionaux et départementaux de la propagande), et du cinéma qui seront à l'origine des institutions postérieures. Pour la France libre, un décret du 28 juillet 1942 transforme la direction de l'information créée par l'ordonnance du 24 septembre 1941 en un Commissariat national, avec Jacques Soustelle à sa tête (6 services : presse, radio, photo et cinéma, service extérieur, manifestations et expositions, publications et documentation). Le 7 juin 1943, sont créés dix commissariats, dont un à l'information dirigé par Henri Bonnet jusqu'à la Libération. Il est chargé « d'assurer à l'intérieur des territoires soumis à l'autorité du CFLN aussi bien qu'à l'étranger la diffusion de toutes les informations d'intérêt national français ». En conséquence, transfert des services de l'Information de Londres à Alger à part une « mission information » dirigée par P. Bertrand.

Les gouvernements républicains successifs perpétuent une institution en charge de « l'information » soit en tant que ministère à part entière soit en tant que secrétariat d'État. Il est supprimé entre 1969 et avril 1973, où il réapparaît brièvement pour disparaître définitivement en 1974. Tout au long de sa période d'existence il est placé sous la tutelle plus ou moins directe de la Présidence du conseil puis des services du Premier ministre. Le suivi des secteurs de l'audiovisuel public et privé et du cinéma, ainsi que des établissements spécialisés placés sous sa tutelle, relèvent ensuite du ministère des Affaires culturelles puis de la Culture créé en 1959. Pour ce qui est des définitions des politiques publiques et de la communication du gouvernement, directement de la Présidence de la République ou des services du Premier ministre en propre.

En termes de composition, le ministère comprend un directeur de cabinet et un chef de cabinet, des conseillers techniques et des chargés de mission entre lesquels se répartissent les différents médias. Un mot particulier sur le service juridique et technique de la presse (SJTP) qui a assuré le versement des archives composant la série F/41 aux Archives nationales. Créé en 1947, il est chargé, en sus des questions spécifiquement liées à la presse, « des problèmes intéressant la liberté de l'information tant sur le plan national que sur le plan international », tant pour les contenus que pour

les techniques, ce qui explique que tous les grands médias soient représentés. De nouveaux décrets parus en 1956 et instaurant une nouvelle appellation « service juridique et technique de l'information (SJTI) », le confirment dans ces missions.

Les missions du ministère de l'Information sont diverses. Il s'agit :

- ▶ D'assurer les relations publiques du pouvoir exécutif c'est-à-dire être le porte-parole du gouvernement en France comme à l'étranger, chargé de faire part à l'opinion publique des décisions et des politiques gouvernementales. La radio puis la télévision publique à partir de 1958 sont des vecteurs essentiels de cette politique.
- ▶ D'assurer la tutelle des grands organismes publics de communication, directement placés sous la tutelle de l'État, par exemple l'Agence France-Presse pour l'actualité, la RTF (Radiodiffusion-Télévision française) de 1949 à 1964 puis l'ORTF (Office de radiodiffusion-télévision française) de 1964 à 1974 pour la radio et la télévision, la Société nationale des entreprises de presse (SNEP) pour la presse, Les Actualités cinématographiques pour l'actualité au cinéma de 1949 à 1969, etc. Cela revient à dire que, dans ces entreprises dont l'État assure la direction, le ministère de l'Information assure le fonctionnement financier et administratif des établissements et le plus souvent la nomination des dirigeants. Ceci est d'autant plus important que, pendant longtemps, l'État a le monopole de l'audiovisuel.
- ▶ De garantir la liberté de l'information, par le biais d'un ensemble de mesures à caractère législatif ou réglementaire basées sur le contrôle (délivrance de visas et d'autorisations) et l'aide financière.
- ▶ De développer l'influence de la France et promouvoir son image *via* la radio, la télévision et les actualités au cinéma en particulier.

Histoire de la conservation :

Dès 1938, la Présidence du Conseil donne, *via* la circulaire n° 211 en date du 17 octobre, des instructions pour que soient regroupés les documents « émanant de la Présidence du Conseil antérieurs à 1935 et se trouvant encore dans les services ». Concomitamment, la direction des Archives de France envisage de créer une série propre aux archives de la Présidence du Conseil. Dans ce contexte favorable à la collecte, les archives du ministère de l'Information sont entrées aux Archives nationales par versements successifs, parmi lesquels trois gros ensembles sont repérables : au cours de l'année 1950 d'abord, le Secrétariat général de l'information à la Présidence du Conseil versa les documents essentiellement produits pendant la Seconde Guerre mondiale ou dans l'immédiat après-guerre ; à partir de l'été 1972 ; entrèrent des archives chronologiquement complémentaires, en particulier celles de la liquidation des entreprises de presse après la Libération, plus de 1000 cartons émanant du service en charge du statut de la presse mais aussi celles des cabinets des différents ministres, jusqu'à celui d'Alain Peyrefitte inclus. Lors du deuxième trimestre 1974, près de 2 000 cartons furent enfin transférés depuis Mlle Philippe qui constituent la documentation historique de référence pour étudier les activités du ministère au cours des décennies 1950 et 1960. À ces masses, vinrent s'agréger de petits volumes, issus de services différents et pour cette raison facilement repérables dans les inventaires : c'est le cas de la documentation entrée, *via* le Centre national de la cinématographie, le 8 juin 1959, c'est aussi celui d'un don effectué par les Archives départementales d'Indre-et-Loire le 7 avril 1989 pour les cotes F/41/972 à 990.

Les versements historiques des années 1950 furent accompagnés de bordereaux détaillés, fruits d'un travail assuré en amont par les conservateurs des Archives nationales dans les services. Bien référencés, ces bordereaux rendent également compte des éliminations qui furent alors pratiquées sur des pièces à caractère comptable (factures, justificatifs de dépense, commandes de fournitures etc.), sur certaines pièces du service du personnel (demandes d'emplois, propositions d'avancement de personnel des directions régionales...) ou relatives à des services de fonctionnement jugés sans intérêt historique (service automobile, économat et « popote » du ministère par exemple). Ces bonnes conditions permirent la rédaction d'un instrument de recherche précis pour la période de la Seconde Guerre mondiale (F/41/1 à 828).

Il n'en fut pas de même ensuite, probablement en raison de la volumétrie en jeu et de l'imbrication des versements. Ainsi, les dossiers d'autorisation de paraître des journaux à la Libération, bien recensés alphabétiquement et géographiquement ne font l'objet que d'une présentation succincte, sans présentation du contexte d'élaboration, sans typologie des documents, sans date précise même. La situation est moins favorable encore pour les archives concernant la tutelle des organismes de presse

par les ministres ou secrétaires d'État à l'Information (1944-1974) pour lesquels le plan du service a été repris sans que les archives aient réellement fait l'objet ni d'un classement ou pré-classement ni d'un inventaire.

À cela s'ajoute l'existence d'archives non classées, 45 ml environ, qui couvrent l'ensemble de la période historique existante, auxquelles il est impossible, en l'état actuel des choses, d'accéder, sinon par un recensement sommaire inadéquat pour les recherches.

La création de la mission des Archives nationales auprès des services du Premier ministre le 18 janvier 1978, a permis de poursuivre la collecte de fonds qui vont alors rejoindre la « cité interministérielle des archives de Fontainebleau » et explique l'importance des fonds de l'ORTF actuellement conservés par les Archives nationales.

Présentation du contenu :

Les premières cotes des versements effectués par les services ont recueilli les archives de la Seconde Guerre mondiale, et il est donc possible d'étudier l'action des instances propres à la période, en particulier le rôle tenu par le Commissariat général à l'Information créé en juillet 1939 puis transformé en ministère en avril 1940, rattaché à la Présidence du Conseil et chargé de coordonner l'action des services d'information dans les différents ministères. Les conséquences matérielles de l'état de guerre (contingement des matières premières, exil des artistes, interdiction des spectacles...) sont également présentes, et surtout les enjeux posés par la diffusion et les sources de l'information à un moment où les questions de censure et de propagande sont exacerbées et où se pose, pour la presse et la radio, la possibilité et la réalité d'une production clandestine. Les sujets qui sont au cœur des archives sont l'aryanisation des entreprises de cinéma, le rapport des milieux du spectacle, dont le cinéma, à la « collaboration », l'enjeu de des actualités cinématographiques en temps de guerre, la guerre des ondes et les écoutes radiophoniques. Pour l'immédiat après-guerre, l'essentiel des documents se compose de « dossiers des autorisations de paraître à la Libération », qui concernent exclusivement les périodiques (journaux et revues) et des archives produites par les services d'information à l'étranger : organisées par pays, elles recensent et diffusent les informations données à l'étranger et relatives à la France.

Les fonds postérieurs à la guerre, versés au titre du STIJ, sont des fonds de tutelle, ce qui signifie que les dossiers traités le sont au niveau de l'organisationnel et non de l'opérationnel, ou encore des structures et pas du traitement des dossiers. En termes de composition des dossiers, on trouve par exemple les avis rendus par la commission de censure cinématographique, sous forme de correspondance, mais pas les séances de délibération qui permettent de motiver l'avis et de prendre connaissance de la teneur des débats, ou encore les réactions aux émissions diffusées, sous forme de courriers de demandes d'explication ou de protestation par exemple, mais pas la préparation des émissions elles-mêmes ou l'élaboration de leur contenu. Il arrive plus rarement que les dossiers rendent aussi compte des processus de création, *via* des correspondances ou des pièces jointes à des demandes de visas ou d'aide (documents portant les autographes de personnalités des médias, scénarii originaux, pièces programmatives portant la trace de changements de titre ou de procédés techniques mis en œuvre par exemple).

Les aspects le plus souvent abordés sont les suivants :

- ▶ L'organisation institutionnelle (création, fonctionnement et suivi des activités de comités et commissions en rapport avec les médias et le cinéma),
- ▶ la définition de la réglementation (préparation de lois ou règlements, visa d'autorisations diverses, de l'exportation de films à l'exploitation de salle de cinéma),
- ▶ l'organisation et le fonctionnement administratif et financier : préparation et suivis des budgets des établissements publics (type CNC, Actualités françaises, ORTF) placés sous sa responsabilité, nomination des administrateurs,
- ▶ les choix techniques de l'audiovisuel public (choix de procédé couleur pour la télévision française, installation des émetteurs régionaux...),
- ▶ le contrôle de l'application de la réglementation et du contenu des programmes qui s'explique par la tutelle des établissements dans le secteur opérationnel type CNC, ORTF et qui prend la forme de demandes d'autorisation, de programmations et du suivi du retentissement ou de la réception des émissions et des films (protestations contre la programmation de films ou d'émissions, courriers envoyés à l'appui d'une demande d'autorisation de tournage par exemple).
- ▶ Le fonctionnement du ministère de l'Information lui-même en termes d'organisation administrative, de budgets, de gestion du personnel.

Instruments de recherche : voir l'[État des inventaires](#)

Sources complémentaires :

- Autres parties du même fonds :

Archives nationales :

- **F/42** (Ministère de l'Information, cinéma)
- **F/43** (Ministère de l'Information, Radiodiffusion et Télévision)
- **F/60** (Services du Premier ministre et versements Premier ministre)

- Archives d'autres producteurs en relation :

Archives nationales :

- **F/21** (Ministère des Beaux-arts) : F/21/4691 à 4698. Cinéma (1919 et 1938) et F/21/4699 à 4708. Radiodiffusion (1926-1938).et versements du ministère de la Culture
- **F/90** (Ministère des PTT) : Radio-France (1920-1960)
- Séries AG** : papiers des chefs d'État pour les conseillers en charge des médias, de la culture et de l'information et les discours et interventions des présidents de la République
- **Office de radio et de télévision française (ORTF)** : versements numéros 19870378, 19880217, 19880562, 19900214, 19950256, 19990267, 20060359, 20060400, 20060483, 2006485 et 20060600.
- **Centre national de la cinématographie (CNC)** : versements numéros 19760010, 19790254, 19840503, 19840589, 19880469, 19920162, 19920295, 19950023, 19950520, 19960143, 19960354, 19970179 et 20040369.

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

Archives nationales :

- **Z/6** (Cour de Justice du Département de la Seine) : artistes ayant participé à des émissions sur Radio-Paris, sociétés cinématographiques, Alliance cinématographique européenne, France actualité, Studios La Victorine à Nice...
 - **AJ/38** (Commissariat général aux questions juives et Service de restitution des biens spoliés) : section II B, Cinémas et théâtres.
 - **AJ/65** (Groupement des contrôles radioélectriques) : écoutes radio, notamment de radios étrangères concernant principalement la période de la Seconde Guerre mondiale et celle de la guerre d'Algérie.
- Archives de l'Institut national de l'audiovisuel
Archives de Radio-France
Bibliothèque nationale de France, département de l'audiovisuel

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. État général des fonds*, publié sous la direction de Jean Favier, directeur général des Archives de France (tome V), 1988.
- répertoires numériques de la série F/41.

Date de la notice : 2011 (mise à jour 2012)

Auteurs de la notice : Sylvie LE GOËDEC (Brigitte BLANC, Marie-Thérèse CHABORD, Janine IRIGOIN, Caroline OBERT)

Administration centrale (1939-1947)

F/41/1 à 13. Administration générale des différents ministères qui se sont succédé, dossiers de principe, listes de personnels, locaux.

**Commissariat général à l'Information (C.G.L.)
(septembre 1939-juin 1940)**

F/41/14 à 23. Organisation, courrier, divers.
F/41/24. Livre jaune (documents diplomatiques 1938-1939) : diffusion.
F/41/25 et 26. Centres départementaux d'information : dossier général et dépenses de fonctionnement.
F/41/27. Services administratifs et financiers : dossiers de dépenses.
F/41/28 à 36. Services d'information auprès des postes diplomatiques et consulaires : budgets, personnel, comptabilité par pays.

Services de l'Information sous le gouvernement de Vichy

(1940-août 1944)

F/41/37 à 58. Secrétariat général à l'Information et à la Propagande : courrier. 1941-1944.
F/41/59 à 92. Administration générale : courrier de la sous-direction de Paris et de la direction de Vichy, contrôles techniques des prix et des marchés, notamment en ce qui concerne le cinéma.
F/41/93 à 129. Presse : listes des journaux par départements, fichiers, attribution de papier ; journalistes ; presse étrangère ; subventions ; conférences de presse.
F/41/130 à 155. Centres d'écoutes ; émissions radiophoniques anglaises, allemandes, soviétiques, en provenance de la France occupée et de pays divers.
F/41/156 à 265. Service de la censure.
156 à 162. Organisation, personnel, consignes de censure, correspondance des censures régionales, rapports hebdomadaires.
163 à 175. Refus d'autorisations de paraître.
176 à 191. Consignes de presse et notes d'orientation et d'argumentation.
192 à 195. Dépêches interdites.
196 à 265. Articles soumis à la censure ; contrôle des informations de presse étrangère.
F/41/266 à 326. Service de la propagande.
266 à 286. Généralités ; correspondance avec les délégués départementaux ; service des manifestations : propagande ouvrière, paysanne, coloniale et étrangère.
287 à 311. Documents de propagande : édition et diffusion (maréchal Pétain, Pierre Laval, Philippe Henriot, famille, journal *l'Espoir français*, jeunesse, Chantiers de la jeunesse, paysans, ouvriers, artisanat, relève de la main-d'œuvre, police, franc-maçonnerie, antisémitisme, bombardements, anticommunisme, colonies, politique gouvernementale, divers).
312 à 319. Affichages : commandes, marchés et factures, campagnes.

- 320 à 326. Marchés pour des fournitures.
F/41/327 à 330. Service central photographique : organisation, marchés, correspondance.
F/41/331 à 335. Divers, notamment dossier sur le communisme.

**Commissariat à l'Information du C.F.L.N. à Alger
(juin 1943-août 1944)**

- F/41/336 à 342. Personnel ; subventions ; Office français d'information cinématographique ; courrier. 1943-1944.
F/41/343 à 350. Archives du commissariat à l'Intérieur : direction des services spéciaux, groupement des contrôles radio-électriques, pièces diverses sur la Résistance et en provenance d'Alger. 1942-1944¹.

**Services de l'Information après la Libération à Paris
(1944-1948)**

- F/41/351 à 353. Divers : délégation du ministère de l'Information à Alger ; service juridique du ministère de l'Information. 1945-1947.
F/41/354 à 362. Service de l'inspection générale : presse à la Libération, radiodiffusion.
F/41/363 à 369. Cinéma : liquidation de l'Office français d'information cinématographique ; contrôles comptables.
F/41/370 à 449. Directions régionales : personnel, courrier, rapports d'activité.
F/41/450 à 453. Expositions sur les crimes hitlériens et la guerre, projet de film sur les destructions à la S.N.C.F., avec des photographies.
F/41/454 à 783. Services français d'information à l'étranger. 1944-1948.
454 à 512. Courrier ; personnel.
513 à 551. Documents divers concernant les budgets.
552 à 565. Rapports d'activité.
566 à 594. Service d'Extrême-Orient, postes d'Athènes, Rome, Lima et surtout Moscou : correspondance, comptabilité.
595 à 734. Correspondance.
735 à 773. Service des articles pour l'étranger : comptabilité, manuscrits.
774 à 782. Service photographique et radio.
783. Suppression des services d'information à l'étranger. 1947.

Services de l'Information sous le gouvernement de Vichy² (1940-1944)

- F/41/784 à 787. Documentation (pays étrangers, communisme, discours).

Services de l'Information après la Libération à Paris

- F/41/788 à 790. Suppression des services d'information à l'étranger. 1944-1950³.

Commissariat général à l'Information (C.G.I.)⁴

¹ Ces documents ont été mêlés par erreur à ceux du commissariat à l'Information.

² Les documents réunis sous les cotes F/41/784 à 790 proviennent d'un versement du Secrétariat général du Gouvernement du mois de juillet 1963.

³ Voir aussi F/41/783.

⁴ Les documents réunis sous les cotes F/41/791 à 795 ont été trouvés dans les archives de la Banque d'Algérie.

F/41/791 à 795. Revues de presse. 1940.

Commissariat à l'Information du C.F.L.N. à Alger⁵

F/41/796 et 797. Documents de presse et études ; écoutes radiophoniques. 1942-1944.

Services de l'Information sous le gouvernement de Vichy (1940-août 1944)

F/41/798 à 800. Documents de presse : journaux, revues, brochures, tracts.

Services de l'Information à Alger⁶ (novembre 1942-août 1944)

F/41/801 et 802. Haut-commissariat en Afrique française. Secrétariat aux affaires politiques : organisation du service d'Information, personnel, presse, radio, censure. 1942-janvier 1943.

F/41/803. Commandement en chef français civil et militaire : secrétariat à l'Information. Février-mai 1943.

Comité français de la Libération nationale : commissariat à l'Information : organisation, courrier. Mai 1943-juillet 1944.

F/41/804. Secrétariat à l'Information : courrier départ. Février-juin 1943.

F/41/805 à 816. Commissariat à l'Information : courrier ; ordres de mission. Juin 1943-1944.

F/41/817 à 828. Secrétariat puis commissariat à l'Information : divers, 1942-1944 ; presse, 1943 ; radio : création de Radio-France, organisation, Télé-Afrique, 1944 ; cinéma, 1943 ; propagande, 1943-1944 ; contrôles techniques, 1943-1944.

F/41/829 à 971. Cotes vacantes.

Services de l'Information sous le gouvernement de Vichy (1939-1944)

F/41/972 à 978. Commissariat général à l'Information : organisation du service, fichier du personnel, correspondants de guerre, censure et écoutes. 1939-1940.

F/41/979 à 990. Service de l'information à l'étranger : propagande française en pays ennemis, activités de la section allemande (tracts, revues de presse, discours et émissions) et de la section Belgique-Hollande-Luxembourg. 1939-1940.

F/41/991. Commissariat général à l'Information : diffusion de tracts par avions-volants et ballons lance-tracts, propagande contre l'ennemi dans les pays neutres et alliés. 1938-1940.

Cotes vacantes.

⁵ Les dossiers F/41/796 et 797 proviennent de la Présidence de la République.

⁶ Ces dossiers regroupent l'activité des services de l'Information à Alger sous les trois autorités successives : Darlan, Giraud, de Gaulle.

F/41/992 à 1000.

Service de l'Information après la Libération (1944-1947)

- F/41/1001 à 1705. Presse : dossiers des autorisations de paraître des journaux et périodiques, dossiers des agences de presse, des maisons d'édition et des imprimeries, de la période de Vichy et de la Résistance, classés par ordre alphabétique. 1944-1947⁷.
- F/41/1706 à 1762. Presse : dossiers des autorisations de paraître des journaux et périodiques et fichier des journaux (classement départemental). 1944-1950.
- F/41/1763 à 2000. *Cotes vacantes.*

Service juridique et technique de l'Information (SJTI) (1944-1974)

- F/41/2001 à 2012. Cabinets des ministres de l'Information : composition et attributions, correspondance, 1958-1969.
- F/41/2013. Radio : personnel, élections, 1962-1966.
- F/41/2014 à 2018. *Cotes vacantes.*
- F/41/2019 à 2165⁸. Presse : organisation du service (personnel, budgets, matériel), réglementation et statistiques (lois et statut de la presse, statistiques des tirages, presse enfantine, prix des journaux), journalistes, papier, imprimeries, publicité, organisation professionnelle des entreprises de presse (OPEP), messageries, agences, société nationale des entreprises de presse (SNEP), séquestres, conseil supérieur des entreprises de presse (CSEP),⁹ presse cinématographique, 1944-1970.
- F/41/2166 à 2198. Relations avec les différents organismes : tribunal administratif, parlement (questions écrites et orales RTF et ORTF), ministères. 1959-1969.
- F/41/2199 à 2205. Service de la presse : agences et Société nationale des entreprises de presse (SNEP).
- F/41/2206 à 2208. Radio : société française de radiodiffusion (SOFIRAD). 1948-1967.
- F/41/2209 à 2211. Cabinet du ministre de l'Information : correspondance de M. Hamon. 1970-1972.
- F/41/2212. *Cote vacante.*
- F/41/2213-2215. Service de la presse : généralités, messageries Hachette, imprimeries, papier. S. d.
- F/41/2216 à 2218. *Cotes vacantes.*
- F/41/2219 à 2226/2. Bureau du cabinet : Personnel, courrier, publications, textes. 1958-1967.
- F/41/2227 à 2239. Relations avec les différents organismes : classement par ministère. 1958-1969.
- F/41/2240 à 2297. Radio : émissions artistiques, producteurs, comités et commissions des programmes, services artistiques (droits d'auteurs, orchestres, chœurs), échanges internationaux, services régionaux et d'Outre-mer, émetteurs. 1945-

⁷ Ces dossiers comportent aussi des pièces datant de la période 1940-1944 et ont été enrichis parfois de documents jusqu'en 1962.

⁸ Sont vacantes les cotes F/41/ 2094-2096, 2050, 2140-2151.

- 1973.
- F/41/2298 à 2329. Télévision : postes étrangers et Outre-mer, émissions, producteurs, émetteurs, programmes, 1943-1973.
- F/41/2330 à 2370. Radio : émissions parlées, services techniques, services généraux, émissions artistiques, émissions parlées vers l'étranger. 1944-1969.
- F/41/2371 à 2385. Cinéma : censure et commission de censure des films cinématographiques. S. d.
- F/41/2386 à 2387. *Cotes vacantes.*
- F/41/2388 à 2392. Bureau du cabinet : circulaires relatives au personnel. 1945-1968.
- F/41/2393 à 2486⁹. Radio : organisation générale, rapports et enquêtes, statuts, personnel, budgets, commandes et marchés, 1947-1968.
- F/41/2487 à 2495. *Cotes vacantes.*
- F/41/2496 à 2497. Service de la presse : budgets. 1958.
- F/41/2498 à 2539. *Cotes vacantes.*
- F/41/2540 à 2545. Radio : maison de la radio, redevances. S. d.
- F/41/2546 à 2599. Service de la presse : Conseil supérieur des entreprises de presse (CSEP), courrier, budgets, 1944-1957.
- F/41/2600 à 2612. Radio : budgets, textes, 1947-1957.
- F/41/2613 à 2614. *Cotes vacantes.*
- F/41/2615 à 2625¹⁰. Relations avec les différents organismes : parlement, mélanges.
- F/41/2626 à 2627. Service de la presse : journalistes. S. d.
- F/41/2628 à 2631. Relations avec les différents organismes : Conseil économique, Assemblée nationale et Sénat, préfetures, Afrique du Nord. S. d.
- F/41/2632. Cinéma : Commissions consultatives. S. d.
- F/41/2633 à 2651. Radio : Organisation (statuts, rapports de l'Inspection générale), 1947-1957.
- F/41/2652 à 2673. Bureau du cabinet ; textes législatifs et réglementaires, composition des cabinets et correspondance, 1944-1958.
- F/41/2674 à 2678. Épuration.
- F/41/2679 à 2685. *Cotes vacantes.*
- F/41/2686 à 2725. Anciennes attributions : Groupement des contrôles radioélectriques, commission des méthodes, délégations régionales, documentation, édition, cinéma, services étrangers, affaires allemandes et autrichiennes, service d'information des crimes de guerre, État-major de la Défense nationale, services de contre-espionnage, commissaires de la République.
-
- F/41/2726 à 2787. Bureau du cabinet : courrier départ, 1944-1956.
- F/41/2788 à 2815. *Cotes vacantes.*
- F/41/2816 à 2880. Service de la presse : conseil supérieur des entreprises de presse (CSEP), société nationale des entreprises de presse (SNEP), commissions diverses, 1946-1960.
- F/41/2881 à 2905. Bureau du cabinet : courrier départ, 1944-1957.
- F/41/2906 à 2943. Service de la presse : courrier, presse étrangère, presse parisienne, 1945-1968.

Versements non cotés
(320 articles)

9 Sont vacantes les cotes F/41/2411 à 2444.

10 Sont vacantes les cotes F/41/2621 et 2622.

Tutelle des organismes de presse et de télévision par les ministres ou secrétaires d'État à l'Information (1944-1968) notamment :

- Centre de diffusion française (CDF)
- Centre d'écoutes radioélectriques du ministère de l'Information
 - Radiodiffusion-télévision française (RTF) puis Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF)
- Service juridique et technique de l'information (SJTI)
- Service de liaison interministérielle pour l'information (SLII)
- Dossiers relatifs à la gestion du personnel (statuts, recrutement, traitements, épuration, dossiers individuels)
- Dossiers relatifs à la situation de la presse à la Libération (attributions de papiers, séquestres, poursuites et pourvois concernant diverses entreprises de presse, demandes d'autorisations de paraître)
